

## Et les prix Orange et Citron du littoral sont...

Carton rouge de l'Union des associations pour la défense du littoral aux politiques François Goulard et Emmanuelle Causse. Bon point pour Yves-Marie Le Lay du Peuple des Dunes. Ce samedi à Quimper (Finistère), l'UADL a décerné ses Oranges et Citrons aux meilleurs et moins bons élèves de la protection du littoral.



L'Union des associations de défense du littoral, l'UADL qui regroupe environ 80 associations et fédérations qui œuvrent au quotidien dans la protection des côtes, remet chaque année des prix aux moins bons et aux meilleurs élèves de la protection du littoral. Réunie ce samedi matin à Quimper, elle attribue cette année une Orange et deux Citrons.

**L'Orange à Yves-Marie Le Lay**, président de l'association de sauvegarde du Trégor qui lutte contre les algues vertes et animateur de Peuple des Dunes du Trégor à l'Île de Batz, qui s'oppose à l'extraction de sable en baie de Lannion. « C'est un lanceur d'alerte » estime une des responsables associatives qui a voté pour lui. « Il est une figure emblématique des combats écologistes » ajoute Jean-Pierre Bigorgne.

### Les Citrons à François Goulard et Emmanuelle Cosse

L'Union des associations de défense du littoral a voté pour décerner le Citron à François Goulard, président du conseil départemental du Morbihan. « Il a sucré les subventions à l'association Bretagne Vivante à cause d'une de ses actions en justice, explique Jean-Pierre Bigorgne, président de l'UADL. Sa décision a entraîné la suppression de neuf emplois au sein de l'association » ajoute une responsable associative d'UADL. Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'habitat durable, est distinguée pour « son action et ses propos hasardeux qui remettent en cause la loi Littoral, poursuit Jean-Pierre Bigorgne. Les amendements qu'elle a présentés laissent la porte ouverte à une urbanisation en discontinu sur le littoral alors que l'esprit de cette loi est justement d'assurer une continuité dans les constructions. Pour nous, il n'y a pas à remettre en cause la Loi littoral. »